

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 126

présenté par
M. Bénisti

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« missions »,

insérer les mots :

« d'intérêt général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (avec l'alinéa 4 de cet article).